

Cotonou, le 21 Septembre 2020

Le Directeur Exécutif de l'ONG ALCRER

A

N° / Réf.090/ IAHHEL/O.ALC / 2020

**Mesdames/Messieurs les Maires
des Communes du Bénin**
Cotonou

**Objet : Lettre ouverte à tous les Maires : Appel à la gestion responsable et transparente
des fonds Covid-19 dans les communes**

Mesdames/Messieurs les Maires,

Il y a quelques mois, dans le cadre du suivi citoyen de la riposte nationale contre le nouveau coronavirus que notre Organisation a initié avec la collaboration active de nos Cellules de participation citoyenne (CPC), nous avons appelé de tous nos vœux à une approche décentralisée afin que des actions cohérentes et coordonnées soient menées sur toute l'étendue du territoire national et au plus près des populations. Aujourd'hui, nous apprenons avec satisfaction que le gouvernement a opéré un transfert de ressources par le mécanisme du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FaDEC Covid-19) au profit des 77 communes du Bénin en vue de faire face à cette crise sanitaire.

Nous saluons ce sens de l'écoute du gouvernement et profitons pour appeler les assemblées et les gouvernements locaux à des initiatives pertinentes et innovantes en matière de prévention et de prise en charge de la maladie dans nos villes et campagnes.

L'ONG ALCRER prend acte de la mise en place dans certaines communes de comités de gestion de la crise sanitaire auxquels des acteurs de la société civile tels que les CPC sont associées par les Mairies.

Nous invitons les communes qui ne l'ont pas encore fait à adopter une démarche participative et inclusive dans la gestion de cette pandémie. En effet, l'engagement de tous est nécessaire à la maîtrise de la crise et au développement d'une forte résilience face à ce virus qui transforme progressivement nos modes de vie.

En outre, l'ONG ALCRER appelle les Maires et leurs administrations à une gestion responsable, transparente et équitable des ressources mises à leur disposition dans le cadre de la crise sanitaire. Les CPC sont d'ores et déjà mobilisées pour continuer à assurer une veille citoyenne permanente lors de la gestion desdites ressources comme elles savent bien le faire pour l'ensemble des fonds publics au niveau local. A l'heure du bilan seront organisées des audiences publiques de reddition des comptes auxquelles vous, autorités communales, êtes désormais si habituées en vertu des dispositions de la Charte nationale de reddition des comptes approuvée en octobre 2017 par décret pris en conseil des ministres.

A tous les gestionnaires publics de la crise sanitaire, l'ONG ALCRER renouvelle sa confiance et invite les citoyens à ne pas baisser la garde dans le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières.

Veillez croire, *Mesdames/Messieurs les Maires*, en l'assurance de notre considération.

Le Directeur Exécutif de l'ONG ALCRER,


Vihoutou Martin

